

2021-6036  
2021-12-22

\*Container Label\*

**GROUPE**

**2**

**HERBICIDE**

# **MPOWER<sup>MD</sup> PRO**

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU À 60 %**

**POUR VENTE POUR UTILISATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS ET DUR), L'ORGE ET LA FÉTUQUE ROUGE TRAÇANTE ÉTABLIE, LE DACTYLE PELOTONNÉ, L'AGROPYRE À CRÊTE ET INTERMÉDIAIRE (SEMENCE OU FOURRAGE) (PH DU SOL DE 7,9 OU MOINS), POUR LA SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE DE L'OUEST ET DU ROSIER SAUVAGE DANS LES PÂTURAGES AMÉNAGÉS ET LES GRANDS PÂTURAGES LIBRES, DANS LES JACHÈRES ET COMME HERBICIDE DE PRÉSEMIS DANS LES CHAMPS DESTINÉS À LA CULTURE DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET DE L'ORGE (mélange en cuve seulement), EXCLUSIVEMENT DANS LES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**INGRÉDIENT ACTIF:** Metsulfuron-méthyle.....60 %

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION** 31118 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Avertissement:** contient les allergènes lait et sulfite

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**CONTENU NET:** 30 g à vrac

**Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident déversement, fuite, incendie, exposition ou accident Appelez CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887**

**NewAgco, Inc.**  
320 22<sup>nd</sup> Street East  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

Distributed by:  
**AgraCity Crop & Nutrition Ltd.**  
320 – 22<sup>nd</sup> Street East  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

MPOWER<sup>MD</sup> marque commerciale d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses sociétés affiliées.

## **PRÉCAUTIONS:**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Durant les opérations de mélange et de chargement, de nettoyage et d'entretien de l'équipement, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. Durant l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes.
- Ne pas retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application.

NOTE: Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Web de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **PREMIERS SOINS**

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Ruissellement: Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant de faire le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement, notons: averses abondantes, pente modérée à prononcée, sol dénudé, sol mal drainé (p. ex., sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage:

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.

**ÉLIMINATION:**

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

# MPOWER<sup>MD</sup> PRO

COMMERCIAL (AGRICOLE)

GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU À 60 %

POUR VENTE POUR UTILISATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS ET DUR), L'ORGE ET LA FÉTUQUE ROUGE TRAÇANTE ÉTABLIE, LE DACTYLE PELOTONNÉ, L'AGROPYRE À CRÊTE ET INTERMÉDIAIRE (SEMENCE OU FOURRAGE) (PH DU SOL DE 7,9 OU MOINS), POUR LA SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE DE L'OUEST ET DU ROSIER SAUVAGE DANS LES PÂTURAGES AMÉNAGÉS ET LES GRANDS PÂTURAGES LIBRES, DANS LES JACHÈRES ET COMME HERBICIDE DE PRÉSEMIS DANS LES CHAMPS DESTINÉS À LA CULTURE DU BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET DE L'ORGE (mélange en cuve seulement), EXCLUSIVEMENT DANS LES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**INGRÉDIENT ACTIF:** Metsulfuron-méthyle.....60 %

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION** 31118 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Avertissement:** contient les allergènes lait et sulfite

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**CONTENU NET:** 30 g à vrac

**Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident déversement, fuite, incendie, exposition ou accident Appelez CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887**

**NewAgco, Inc.**  
320 22<sup>nd</sup> Street East  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

Distributed by:  
**AgraCity Crop & Nutrition Ltd.**  
320 – 22<sup>nd</sup> Street East  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

## **PRÉCAUTIONS:**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Durant les opérations de mélange et de chargement, de nettoyage et d'entretien de l'équipement, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques. Durant l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes.
- Ne pas retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application.

NOTE: Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Web de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **PREMIERS SOINS**

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Ruissellement: Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant de faire le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement, notons: averses abondantes, pente modérée à prononcée, sol dénudé, sol mal drainé (p. ex., sols compactés ou à texture fine comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage: L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

## PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- Ne pas utiliser sur les sols au pH supérieur à 7,9.
- Ne pas utiliser sur des sols très variables comportant de grandes zones graveleuses ou sableuses, des buttes érodées par le vent ou des dépôts de calcium.
- Ne pas utiliser plus de 7,5 grammes par hectare par année.
- Ne pas appliquer sur des terres irriguées où l'eau d'aval sera utilisée pour irriguer d'autres terres cultivées.

LA PULVÉRISATION HORS CIBLE OU LA DÉRIVE VERS D'IMPORTANTES HABITATS FAUNIQUES TELS QUE PLANTATIONS BRISE-VENT, MARÉCAGES, FONDRIÈRES OU BOISÉS ET BORDS ASSÉCHÉS DE FONDRIÈRES DOIT ÊTRE ÉVITÉE. PRÉVOIR UNE ZONE TAMPON DE 15 MÈTRES ENTRE LA DERNIÈRE LARGEUR DE PULVÉRISATION ET LES ABORDS DE CES HABITATS.

- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation.
- Ne pas appliquer à moins de 15 mètres d'un plan d'eau.
- Ne pas appliquer sur un sol gelé en raison du risque de ruissellement de surface.

Comme les cultures ont des degrés de tolérance variés aux herbicides, limiter la première utilisation de **MPOWER<sup>MD</sup> PRO** à une petite surface de chaque culture avant de procéder à une pulvérisation à grande échelle.

Ne pas appliquer **MPOWER PRO** sur une culture qui subit un stress lié au temps inclément, à la sécheresse, à un faible degré de fertilité, à un sol saturé d'eau, aux dommages causés par des maladies ou des insectes, car la culture risque d'être endommagée. La sécheresse ou les dommages causés par les maladies ou des insectes après une application risquent également d'endommager la culture.

Dans certaines conditions (averses abondantes, temps frais prolongé, gel, grandes fluctuations de températures entre le jour et la nuit), il est possible que la couleur de la culture pâlisse et, occasionnellement, que la hauteur de la culture soit légèrement réduite.

Ne pas appliquer sur une culture contre-ensemencée de légumineuses ou de graminées, à défaut de quoi le fourrage risque d'être endommagé.

Ne pas utiliser la terre provenant des champs traités sur les pelouses, dans les jardins ou comme remblai.

L'effet additif des résidus dans le sol provenant de l'utilisation de **MPOWER PRO** et de l'Herbicide Assert® sur la même terre n'a pas encore été établi. Les directives en matière de rotation des cultures et d'intervalles de rotation minimums ne sont pas connues et il y a risque de dommages aux cultures de rotation autres que le blé (à l'exclusion du blé dur). Dans toute terre qui sera traitée avec **MPOWER PRO** et qui a été ou sera traitée avec l'Herbicide Assert, ne semer que du blé (à l'exclusion du blé dur) après que les deux herbicides ont été utilisés, jusqu'à ce qu'un test d'activité biologique (voir la section « Test d'activité biologique » de l'étiquette de **MPOWER PRO**) démontre que d'autres cultures ont poussé avec succès.

### ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine ou animale. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.

### ÉLIMINATION:

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## MODE D'EMPLOI

### IMPORTANT

On risque de détruire ou d'endommager les arbres ou autres plantes utiles si l'on ne tient pas compte de ce qui suit: ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit pourrait s'écouler et atteindre leurs racines. Ne pas utiliser sur les pelouses, sentiers, allées, courts de tennis ou autres endroits semblables. Empêcher le brouillard de pulvérisation, de dériver vers les plantes utiles. Prendre soin de ne pas contaminer les nappes d'eau, y compris l'eau d'irrigation qui pourrait servir pour les récoltes.

APPLIQUER **MPOWER PRO** AVEC L'AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Suivre scrupuleusement les directives de nettoyage du pulvérisateur car les résidus du réservoir de pulvérisation pourraient endommager les cultures autres que le blé, l'orge ou la fétuque rouge traçante.

AVANT D'UTILISER CET HERBICIDE, CONSULTER LA SECTION «DIRECTIVES CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES» DE LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**MPOWER PRO** est recommandé pour l'utilisation en postlevée sur le blé (de printemps et dur), l'orge et la fétuque rouge traçante établie, le dactyle pelotonné, l'agropyre à crête et intermédiaire (semence ou fourrage) et pour la suppression de la symphorine de l'ouest et du rosier sauvage dans les pâturages aménagés et les grands pâturages libres, exclusivement dans les prairies et dans la région de la rivière Peace en Colombie-Britannique (pH du sol de 7,9 ou moins). De plus, **MPOWER PRO** est recommandé pour l'utilisation dans les pâturages aménagés et dans les grands pâturages libres du même secteur géographique (sans restriction de pH).

**MPOWER PRO** doit être mélangé avec de l'eau avec un agent tensio-actif recommandé et appliqué à la volée de façon uniforme. L'utilisation pour la suppression ou la répression sélectives de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps (y compris le blé dur), l'orge et la fétuque rouge traçante établie (semence ou fourrage) et pour la suppression de la symphorine de l'ouest et du rosier sauvage dans les pâturages aménagés et les grands pâturages libres. **MPOWER PRO** est non corrosif, inflammable, non volatil et ne craint pas le gel. Le blé, l'orge ou la fétuque rouge traçante peuvent être utilisés en pâturage ou en fourrage pour nourrir le bétail n'importe quand après le traitement. **MPOWER PRO** contient 60 % de matière active et est présenté sous forme de granules dispersables dans l'eau.

Avant d'utiliser **MPOWER PRO**, accorder une attention particulière aux plans de rotation des cultures. Les cultures autres que celles qui figurent à la section « Directives concernant la rotation des cultures » peuvent être très sensibles aux faibles concentrations **MPOWER PRO** dans le sol. Consulter la section « Directives concernant la rotation des cultures » de la présente étiquette pour planifier l'utilisation de **MPOWER PRO** et la rotation des cultures.

La pluie ainsi que la température et le pH du sol sont des facteurs importants qui influent sur la dégradation de **MPOWER PRO** dans le sol. La dégradation de **MPOWER PRO** est plus rapide lorsque le sol est humide, chaud et à faible pH. La dégradation se fait plus lentement lorsque le sol est sec, froid et à pH élevé.

**MPOWER PRO** doit être appliqué avec un agent tensio-actif tôt après la levée, lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges en pleine croissance abondent. Pour les applications sur les pâturages aménagés et les grands pâturages libres, **MPOWER PRO** doit être appliqué entre la mi-juin et la mi-août, après que les feuilles des espèces ciblées sont bien ouvertes, mais avant le début de la coloration d'automne. Le bétail peut paître dans les zones traitées le jour même du traitement.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de **MPOWER PRO** en maximisant son absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Si le temps froid et sec prévaut, reporter le traitement jusqu'à ce que reprenne la croissance active des mauvaises herbes. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont durcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. **MPOWER PRO** ne peut être appliqué qu'à l'aide de matériel de pulvérisation terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. **MPOWER PRO** inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, les symptômes typiques de décoloration des mauvaises herbes n'apparaissent parfois que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, des conditions de croissance, du pH du sol et de l'uniformité de la pulvérisation.

#### **AGENTS TENSIO-ACTIFS À UTILISER AVEC MPOWER PRO:**

Ag-sur<sup>MD</sup>, Agral<sup>MD</sup> 90, Citowett<sup>MD</sup> Plus, Companion<sup>MD</sup>, Super Spreader Sticker<sup>MD</sup> et Liberate<sup>MD</sup> sont homologués pour l'utilisation avec **MPOWER PRO**, **MPOWER PRO + 2,4-D** et **MPOWER PRO + MCPA**. L'utilisation d'un adjuvant n'est pas requise pour tous les mélanges en cuve. Utiliser l'agent tensio-actif à raison de 2 L par 1000 L de bouillie de pulvérisation (0,2 % v/v). Voir la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.

**STADES FOLIAIRES DES CULTURES: BLÉ, ORGE ET FÊTUQUE ROUGE TRAÇANTE** Appliquer **MPOWER PRO** ou les mélanges en cuve contenant de **MPOWER PRO** sur le blé, l'orge ou la fétuque rouge traçante, entre les stades de croissance indiqués ci-après dans le tableau.

Traitement de postlevée	Stade foliaire de la culture	Cultures
<b>MPOWER PRO</b>	De 2 feuilles à la feuille étendard (épiage)	Blé, orge, fétuque rouge traçante
<b>MPOWER PRO + 2,4-D</b> (amine ou ester)	De 3 feuilles complètes à tout juste avant la feuille étendard	Blé, orge
<b>MPOWER PRO + MCPA</b> (amine ou ester)	De 3 feuilles complètes à tout juste avant la feuille étendard	Blé, orge
<b>MPOWER PRO + Avenge</b> <sup>MD</sup>	De 2 feuilles à 6 feuilles (épiage)	Blé, orge
<b>MPOWER PRO + Avenge + MCPA</b> (ester)	De 3 feuilles à 6 feuilles (épiage)	Blé, orge
<b>MPOWER PRO + Herbicide COUGAR</b> <sup>MD</sup> 120 EC	De 1 feuille à 6 feuilles + 3 talles	Blé de printemps et blé dur
<b>MPOWER PRO + PUMA</b> <sup>MD</sup> 120 SUPER	De 1 feuille à 6 feuilles + 3 talles	Blé de printemps et blé dur
<b>MPOWER PRO + Herbicide BULLWHIP</b> <sup>MD</sup> 240EC	De 2 feuilles à la feuille étendard	Blé de printemps seulement
<b>MPOWER PRO + Mélange en cuve herbicide Horizon</b> <sup>MD</sup>	De 2 feuilles à la feuille étendard	Blé de printemps seulement

**MODE D'APPLICATION SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS OU DUR), L'ORGE OU LA FÉTUQUE ROUGE TRAÇANTE ÉTABLIE (SEMENCE OU FOURRAGE)**

Appliquer **MPOWER PRO** ou les mélanges en cuve avec **MPOWER PRO** sur la première grande poussée de mauvaises herbes en pleine croissance, lorsque la culture est au stade foliaire indiqué dans la section STADES FOLIAIRES DES CULTURES. Appliquer avant que le couvert de la culture ne soit dense au point d'empêcher une couverture totale des mauvaises herbes. Appliquer avec du matériel de pulvérisation terrestre seulement. Faire une seule application par saison de croissance. Pour plus de renseignements sur la suppression du chardon des champs, du laiteron, de la soude roulante, du chénopode blanc ou de la renouée liseron, consulter la section RECOMMANDATIONS POUR LA SUPPRESSION DE MAUVAISES HERBES PARTICULIÈRES.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

**DOSES D'APPLICATION:**

**MPOWER PRO** – 7,5 g/ha (plus l'agent tensio-actif)

**Herbicide ACCURATE + 2,4-D (utiliser l'une des combinaisons suivantes, plus l'agent tensio-actif):**

<b>MPOWER PRO</b>	5 ou 7,5 g/ha
<b>Plus</b>	
2,4-D Amine 500	0,84 – 1,1 L/ha
<b>Ou</b>	
2,4-D Ester LV 700	0,6 – 0,8 L/ha
<b>Ou</b>	
2,4-D Ester LV 600	0,7 – 0,9 L/ha
<b>Ou</b>	
2,4-D (équivalent acide)	420 – 560 g/ha

Consulter l'étiquette de 2,4-D pour en savoir plus sur les restrictions en matière de cultures, les précautions et les données d'application.

**MPOWER PRO + MCPA (utiliser l'une des combinaisons suivantes, plus l'agent tensio-actif):**

<b>MPOWER PRO</b>	5 ou 7,5 g/ha
<b>Plus</b>	
MCPA Amine 500	0,7 – 1,1 L/ha
<b>Ou</b>	
MCPA Ester 500	0,7 – 1,1 L/ha

Consulter l'étiquette de MCPA pour en savoir plus sur les restrictions en matière de cultures, les précautions et les données d'application.

**MPOWER PRO+ AVENGE 200-C OU MPOWER PRO + AVENGE 200-C + MCPA Ester (Utiliser l'une des combinaisons suivantes. Ne pas ajouter d'agent tensio-actif.)**

<b>MPOWER PRO</b>	7,5 g/ha
<b>Plus</b>	
AVENGE 200-C	4,25 L/ha
<b>Ou</b>	
<b>MPOWER PRO</b>	7,5 g/ha
<b>Plus</b>	
AVENGE 200-C	4,25 L/ha
<b>Plus</b>	
MCPA Ester 500	0,7 – 1,1 L/ha

Consulter les étiquettes d'AVENGE\* 200-C et de MCPA Ester pour en savoir plus sur les restrictions en matière de cultures, les précautions et les données d'application.

**MPOWER PRO + Herbicide COUGAR 120 EC (Ne pas ajouter d'agent tensio-actif):**

<b>MPOWER PRO</b>	5 ou 7,5 g/ha
<b>Plus</b>	
Herbicide COUGAR 120 EC	0,385 ou 0,77 L/ha

Consulter l'étiquette de COUGAR 120 EC pour en savoir plus sur les restrictions en matière de cultures, les précautions, les données environnementales et les données d'application.

**MPOWER PRO + PUMA<sup>120</sup> SUPER (ne pas ajouter d'agent tensio-actif):**

<b>MPOWER PRO</b>	5 ou 7,5 g/ha
<b>Plus</b>	
Herbicide PUMA <sup>120</sup> SUPER	0,385 ou 0,77 L/ha

Consulter l'étiquette de PUMA<sup>120</sup> SUPER pour en savoir plus sur les restrictions en matière de cultures, les précautions et les données d'application.

**MPOWER PRO + Herbicide BULLWHIP 240EC:**

<b>MPOWER PRO</b>	7,5 g/ha
<b>Plus</b>	
BULLWHIP 240EC	230 ou 290 ml/ha
HUILE CONCENTRÉE XA <sup>MC</sup>	0,8 % ou 1,0 % v/v (0,8 L ou 1,0 L par 100 L de bouillie de pulvérisation)

Un agent tensio-actif non ionique N'EST PAS nécessaire lorsque **MPOWER PRO** est combiné à l'Herbicide BULLWHIP 240EC avec HUILE CONCENTRÉE XA.

Consulter l'étiquette de l'herbicide BULLWHIP 240EC pour en savoir plus sur les restrictions en matière de cultures, les précautions et les données d'application.

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES †

†La répression des mauvaises herbes consiste en une réduction visuelle de la concurrence des mauvaises herbes (réduction de la population ou de la vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression varie selon la taille des mauvaises herbes et les conditions environnementales avant et après le traitement.

### MPOWER PRO – 7,5 g/ha + agent tensio-actif:

Amarante à racine rouge	Chardon des champs †	Laiteron (potager; des champs)†	Renouée liseron†	Sarrasin de Tartarie
Amarante fausse-blite	Chénopode blanc†	Linaire†	Renouée persicaire	Séneçon vulgaire
Bardanette épineuse	Épiaire des champs	Matricaire inodore	Renouée scabre	Soude roulante †
Bourse-à-pasteur	Érodium cicutaire	Moutarde des champs	Sagesse-des-chirurgiens	Spargoute des champs
Canola spontané °	Kochia à balais	Neslie paniculée	Saponaire des vaches	Stellaire moyenne
				Tabouret des champs

° Canola spontané: **MPOWER PRO** seul ne supprimera pas les variétés de canola résistant à l'imazethapyr, p. ex. celles qui possèdent le trait Pursuit Smart\*.

### MPOWER PRO – 5 g/ha + 2,4-D (amine ou ester) + agent tensio-actif:

Amarante à racine rouge	Chénopode blanc	Laiteron †	Neslie paniculée	Saponaire des vaches
Ansérine de Russie	Crépis des toits (plants du printemps)	Laitue scariote	Plantain	Soude roulante
Bourse-à-pasteur	Épiaire des champs	Linaire†	Renouée liseron†	Stellaire moyenne
Canola spontané °	Hélianthe annuel	Mélilot	Renouée scabre	Tabouret des champs
Chardon des champs †	Kochia à balais	Moutarde des champs	Sagesse-des-chirurgiens	Vélar fausse giroflée

° Y compris les variétés de canola résistant à l'imazethapyr, p. ex. celles qui possèdent le trait Pursuit Smart\*.

Consulter l'étiquette de 2,4-D pour connaître les doses d'emploi appropriées.

### MPOWER PRO – 7,5 g/ha + 2,4-D (amine ou ester) + agent tensio-actif:

Toutes les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par **MPOWER PRO – 5 g/ha + 2,4-D**, plus:

Bardanette épineuse	Laitue scariote	Matricaire inodore	Sarrasin de Tartarie	Spargoute des champs
Érodium cicutaire	Linaire†	Renouée persicaire	Séneçon vulgaire	

### MPOWER PRO – 5 g/ha + MCPA (amine ou ester) + agent tensio-actif:

Amarante à racine rouge	Chénopode blanc	Laitue scariote	Plantain	Sisymbre élevé
Ansérine de Russie	Épiaire des champs	Linaire†	Renouée liseron†	Soude roulante
Bourse-à-pasteur	Hélianthe annuel	Mélilot	Renouée scabre	Stellaire moyenne
Canola spontané °	Kochia à balais	Moutarde des champs	Sagesse-des-chirurgiens	Tabouret des champs
Chardon des champs†	Laiteron †	Neslie paniculée	Saponaire des vaches	Vélar fausse giroflée

° Y compris les variétés de canola résistant à l'imazethapyr, p. ex. celles qui possèdent le trait Pursuit Smart\*. Utiliser la dose la plus élevée de MCPA (1,1 litre/ha) lorsque le canola spontané résistant à l'imazethapyr est la mauvaise herbe ciblée.

**MPOWER PRO – 7,5 g/ha + MCPA (amine ou ester) + agent tensio-actif:**

Toutes les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par **MPOWER PRO – 5 g/ha + MCPA**, plus:

Amarante fausse-blite	Érodium cicutaire	Matricaire inodore	Sarrasin de Tartarie	Spargoute des champs
Bardanette épineuse	Linaire†	Renouée persicaire	Séneçon vulgaire	

**MPOWER PRO + AVENGE 200-C (pas d'agent tensio-actif):**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par **MPOWER PRO**, plus: Folle avoine

**MPOWER PRO + AVENGE 200-C + MCPA ester (pas d'agent tensio-actif):**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par **MPOWER PRO + MCPA**, plus: Folle avoine

**MPOWER PRO + Herbicide COUGAR 120 EC (0,385 L/ha) (pas d'agent tensio-actif):**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par **MPOWER PRO** à raison de 5 ou 7,5 g/ha, plus: Sétaire verte

- Consulter l'étiquette de l'Herbicide COUGAR 120 EC pour connaître les stades de croissance appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application supplémentaires et les précautions environnementales.

**MPOWER PRO + Herbicide PUMA<sup>120</sup> SUPER (0,385 L/ha) (pas d'agent tensio-actif):**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par **MPOWER PRO** à raison de 5 ou 7,5 g/ha, plus: Sétaire verte

- Consulter l'étiquette de l'Herbicide PUMA<sup>120</sup> SUPER pour connaître les stades de croissance appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application supplémentaires et les précautions environnementales.

**MPOWER PRO + Herbicide COUGAR 120 EC (0,77 L/ha) (pas d'agent tensio-actif):**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par **MPOWER PRO** à raison de 5 ou 7,5 g/ha, plus: Sétaire verte, Échinochloa pied-de-coq, Folle avoine

- Consulter l'étiquette de l'Herbicide COUGAR 120 EC pour connaître les stades de croissance appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application supplémentaires et les précautions environnementales.

**MPOWER PRO + Herbicide PUMA<sup>120</sup> SUPER (0,77 L/ha) (pas d'agent tensio-actif):**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par **MPOWER PRO** à raison de 5 ou 7,5 g/ha, plus: Sétaire verte, Échinochloa pied-de-coq, Folle avoine

- Consulter l'étiquette de l'Herbicide PUMA<sup>120</sup> SUPER pour connaître les stades de croissance appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application supplémentaires et les précautions environnementales.

**MPOWER PRO + Herbicide BULLWHIP 240EC + agent tensio-actif:**

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **MPOWER PRO** seul à raison de 7,5 g/ha, et suppression des mauvaises herbes suivantes:

Folle avoine	230 ml/ha BULLWHIP 240 EC + 0,8 % v/v d' HUILE CONCENTRÉE XA (0,8 L par 100 L de bouillie de pulvérisation)
Folle avoine, Sétaire verte, Sétaire glauque	290 ml/ha BULLWHIP 240 EC + 1,0 % v/v d' HUILE CONCENTRÉE XA (1,0 L par 100 L de bouillie de pulvérisation)

- Consulter l'étiquette de l'Herbicide BULLWHIP 240EC pour connaître les stades de croissance appropriés des mauvaises herbes au moment de l'application afin de supprimer la folle avoine, la sétaire verte et la sétaire glauque.

### **RECOMMANDATIONS POUR LA SUPPRESSION DE MAUVAISES HERBES PARTICULIÈRES:**

Les mauvaises herbes doivent être en pleine croissance au moment de l'application, à défaut de quoi le degré de suppression pourrait être moins élevé. L'application doit être faite avant que le couvert de la culture ne soit dense au point d'empêcher une couverture totale des mauvaises herbes.

#### **CHARDON DES CHAMPS, LAITERON –**

Appliquer lorsque la plupart des mauvaises herbes ont levé. **MPOWER PRO** + agent tensio-actif doit être appliqué avant que les mauvaises herbes ne dépassent 15 cm de hauteur. **MPOWER PRO** + 2,4-D ou **MPOWER PRO** + MCPA + agent tensio-actif peut être appliqué jusqu'au stade du bouton des mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées. Une seule application empêchera les mauvaises herbes levées de faire concurrence à la culture.

#### **RENOUÉE LISERON –**

Appliquer **MPOWER PRO** + agent tensio-actif du stade du cotylédon au stade 3 feuilles. **MPOWER PRO** + 2,4-D ou **MPOWER PRO** + MCPA + agent tensio-actif doit être appliqué au stade 1 à 3 feuilles. Par temps sec, le degré de suppression risque d'être moins élevé. Les mauvaises herbes de grande taille peuvent repousser après le traitement.

#### **CHÉNOPODE BLANC, ANSÉRINE DE RUSSIE –**

Appliquer **MPOWER PRO** + agent tensioactif avant que ces mauvaises herbes ne dépassent 8 cm de hauteur.

### **PÂTURAGES AMÉNAGÉS ET GRANDS PÂTURAGES LIBRES**

Pour supprimer la symphorine de l'Ouest, appliquer 25 g **MPOWER PRO** par hectare.

Pour supprimer le rosier sauvage, appliquer 30 g **MPOWER PRO** par hectare.

Ajouter un agent tensio-actif recommandé à raison de 0,2 % v/v (2,0 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation).

Faire une application au sol seulement dans 100 à 225 litres de volume de pulvérisation par hectare.

Appliquer de façon à obtenir une couverture totale des feuilles et des tiges à l'aide d'un matériel qui assurera un épandage uniforme.

### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES DANS LES JACHÈRES ET EN PRÉSEMIS DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (Y COMPRIS LE BLÉ DUR) ET L'ORGE**

Pour tout traitement dans les jachères, laisser s'écouler 10 jours entre le traitement et le travail du sol.

Seules les mauvaises herbes levées au moment de l'application seront supprimées. Les champs traités avec **MPOWER PRO** peuvent être ensemencés de blé de printemps (y compris le blé dur) ou d'orge au moins 24 heures après l'application.

Appliquer MPOWER PRO + l'Herbicide Nuance (mélangés en cuve à raison de 2,5 g/h et de 10 g/ha), et mélangés en cuve avec l'un des herbicides d'association suivants et d'un adjuvant (au besoin) dans un volume de pulvérisation total de 55 à 110 L/ha.

Herbicide d'association	Dose d'application	Stade d'application	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées*
GLYFOS <sup>MD</sup>	1,25 L/ha	Jusqu'à 8 cm	Vergerette du Canada, petite herbe à poux, crépis des toits	
CHEMINOVA GLYPHOSATE <sup>MC</sup>	1,25 L/ha	Jusqu'à 15 cm	Pissenlit, brome des toits, sagesse-deschirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, ortie royale, kochia à balais, renouée persicaire, chénopode blanc, ivraie de Perse, amarante à racine rouge, soude roulante, tabouret des champs, orge spontanée, canola spontané (y compris les variétés tolérantes au glyphosate), lin spontané, blé spontané, moutarde des champs, folle avoine	
Roundup <sup>MD</sup> Transorb <sup>MD</sup>	1,25 L/ha			
Roundup Weathermax <sup>MD</sup>	0,83 L/ha			
Roundup Dry	450 g é.a./ha**			
Touchdown <sup>MD</sup> 600	1 L/ha			
Touchdown iQ <sup>MD</sup>	1,25 L/ha	Jusqu'à 3 feuilles	Renouée liseron, saponaire des vaches	
		Rosette		Chardon des champs
GLYFOS, CHEMINOVA GLYPHOSATE, Roundup Original ou Roundup* Transorb, plus Agral 90 ou LIBERATE	0,75 L/ha 0,35 % v/v	Tous les stades	Canola spontané (y compris les variétés tolérantes au glyphosate)	
		Plantules et rosettes (pas en floraison)		Crépis des toits
		Jusqu'à 10 cm	Kochia à balais, chénopode blanc	Amarante à racine rouge, soude roulante
		Jusqu'à 8 cm	Sétaire verte, renouée persicaire, tabouret des champs, orge spontanée, blé spontané, moutarde des champs, folle avoine (1 à 3 feuilles) renouée liseron (1 à 3 feuilles)	
GLYFOS, CHEMINOVA GLYPHOSATE, Roundup Original ou Roundup Transorb, plus Agral 90	1 L/ha 0,35 % v/v	Rosettes (pas en floraison)	Pissenlit (parties aériennes)	Chardon des champs (parties aériennes)

ou LIBERATE				
----------------	--	--	--	--

- \* La répression des mauvaises herbes consiste en une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.
- \*\* Le taux d'application de Roundup Dry est en grammes de matière active par hectare plutôt qu'en grammes de produit par hectare.

**NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR UNE APPLICATION SPÉCIALE.**

Le mode d'emploi de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-après, a été établi par des personnes autres que NewAgco Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. NewAgco Inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la résistance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent NewAgco Inc. de toute réclamation relative à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-après:

**GRAMINÉES FOURRAGÈRES POUR LA PRODUCTION DE FOURRAGE OU DE SEMENCES:**

Pour l'application en postlevée sur la fétuque rouge traçante, le dactyle pelotonné, l'agropyre à crête et intermédiaire. Ces graminées fourragères doivent être établies pendant au moins un an avant d'appliquer **MPOWER PRO**. On obtiendra une suppression optimale du crépis des toits et de la matricaire inodore si l'application se fait sur les mauvaises herbes de petite taille en pleine croissance.

Appliquer **MPOWER PRO** à la volée à raison de 7,5 g/ha en postlevée. L'application doit être faite entre le stade 2 feuilles et le stade de l'épiage de la culture, et avant la fermeture du couvert, de façon à permettre une couverture totale des mauvaises herbes en pleine croissance.

Faire une seule application par saison de croissance. À cette fin, utiliser uniquement du matériel de pulvérisation terrestre.

Les options de rotation des cultures sont fonction du pH du sol, de la culture à semer et d'un délai d'attente minimum. Consulter la section donnant des recommandations en matière de replantation et d'autres directives d'application.

**FÉTUQUE ROUGE TRAÇANTE ÉTABLIE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES:**

Pour la suppression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges en postlevée, appliquer l'un des mélanges en cuve suivants:

**MPOWER PRO + Herbicide ASSURE<sup>MD</sup> II + adjuvant:**

<b>MPOWER PRO</b>	7,5 g/hectare
<b>plus</b>	
Herbicide ASSURE II	0,5-0,75 litre/hectare
<b>plus</b>	
SURE-MIX <sup>MC</sup>	5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation
<b>Ou</b>	
CANPLUS 411	5 à10 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation

Ces mélanges en cuve supprimeront toutes les mauvaises herbes indiquées sur les étiquettes respectives de **MPOWER PRO** et de l'Herbicide ASSURE II.

Appliquer les mélanges en cuve de **MPOWER PRO** + l'Herbicide ASSURE II en postlevée sur la première grande poussée de mauvaises herbes en pleine croissance, lorsque la fétuque rouge traçante est entre le stade 2 feuilles et celui de la feuille étandard (épiage). Appliquer avant que le couvert de la culture ne soit dense au point d'empêcher une couverture totale des mauvaises herbes.

Appliquer uniquement avec du matériel de pulvérisation terrestre. Faire une seule application par saison de croissance.

Consulter les autres sections de la présente étiquette, ainsi que l'étiquette de l'Herbicide ASSURE II pour obtenir d'autres et directives d'application et précautions d'utilisation.

## GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION:

Appliquer seulement si la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et du réglage de l'équipement de pulvérisation.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole:

NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales.

NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) pour le traitement des cultures.

NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) pour le traitement des pâturages et grands pâturages libres.

### Zones tampons:

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive), des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages).

Dose d'application (et utilisation)*	Zones tampons requises (en mètres) pour la protection:		
	D'habitats dulcicoles d'une profondeur de:		D'habitats terrestres
	0,8 m	> 1 m	
4,5 g m.a./ha (cultures)	1	0	15
12 g m.a./ha (pâturages et pâturages libres)	1	1	10
15 g m.a./ha (pâturages et pâturages libres)	1	1	10
18 g m.a./ha (pâturages et pâturages libres)	1	1	10

\* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve.

### **DIRECTIVES DE MÉLANGE:**

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart ou au tiers (1/4 ou 1/3) d'eau propre. Préparer le volume du mélange de façon à appliquer au moins 100 litres de bouillie de pulvérisation par hectare.
2. Pendant que l'agitateur est en marche, ajouter la quantité requise **MPOWER PRO**.
3. Continuer l'agitation jusqu'à dispersion complète de **MPOWER PRO**.
4. Si un autre herbicide doit être ajouté, le faire maintenant.
5. Ajouter le reste d'eau nécessaire.
6. Au besoin, ajouter l'agent tensio-actif dans le mélange maintenant.
7. Dans le cas de charges multiples, ramener le contenu du réservoir à moins de 10 % du volume initial, et reprendre à l'étape 1. S'il reste plus de 10 % de bouillie de pulvérisation, diluer au préalable **MPOWER PRO** dans un seau d'eau avant de le verser dans le réservoir du pulvérisateur.
8. Si un agent antimoussant est nécessaire, l'ajouter en dernier.

NOTE: L'agitation continue est requise pour maintenir **MPOWER PRO** en suspension dans le réservoir du pulvérisateur et ainsi favoriser une application uniforme.

Utiliser la bouillie de pulvérisation de **MPOWER PRO** dans les 48 heures, à défaut de quoi il y a risque de dégradation du produit. Si la bouillie de pulvérisation repose sans agitation, agiter à fond avant de reprendre la pulvérisation.

Ne pas mélanger **MPOWER PRO** avec des engrais liquides, des substances contenant du bore ou des substances qui libèrent du chlore libre. Le mélange de **MPOWER PRO** avec l'un de ces composés produira une substance insoluble dans le réservoir.

### **DIRECTIVES D'APPLICATION:**

Appliquer la bouillie de pulvérisation avec du matériel de pulvérisation terrestre seulement, à raison d'un volume de pulvérisation d'au moins 100 litres par hectare. Utiliser un pulvérisateur bien calibré qui assurera une couverture totale et une application uniforme. Les buses à jet plat sont recommandées. Utiliser des tamis de 50 mailles ou moins.

L'agitation continue est requise pour maintenir **MPOWER PRO** en suspension. Éviter les chevauchements de pulvérisation, et fermer les rampes de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de prévenir la pulvérisation excessive.

NOTE: Prendre toutes les mesures possibles pour prévenir la dérive vers des plantes utiles ou des terres agricoles non ciblées.

### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR**

Tout de suite après la pulvérisation, enlever les moindres traces **MPOWER PRO** du matériel de mélange et de pulvérisation afin d'éviter tout dommage ultérieur à des cultures sensibles (autres que le blé, l'orge ou la féтуque rouge traçante). Procéder comme suit:

1. Vider le réservoir et drainer complètement le puisard. Enlever toute contamination sur la partie extérieure de l'équipement de pulvérisation en lavant avec de l'eau propre.
2. Pulvériser les parois intérieures du réservoir (y compris le couvercle) avec de l'eau propre en utilisant un volume correspondant à au moins 10 % à celui du réservoir. Ajouter de l'ammoniac domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniac) à raison de 1 L/100 L d'eau, ou du produit nettoyant ALLCLEAN (ou tout autre produit nettoyant similaire approuvé) dans le réservoir. Faire circuler l'eau dans les conduites, y compris les conduites de dérivation, pendant au moins deux minutes. Bien purger la rampe et vider le pulvérisateur. Drainer complètement le puisard.
3. Répéter la deuxième étape. Pour ce rinçage, l'ajout d'ammoniac domestique ou d'un autre produit nettoyant n'est pas nécessaire.
4. Enlever les crépines, les buses, les têtes et les tamis et nettoyer séparément dans un seau contenant une solution d'eau et d'ammoniac.

Si l'on utilise uniquement de l'ammoniac comme produit nettoyant, le rinçat peut être appliqué sur les cultures mentionnées sur la présente étiquette. Ne pas excéder la dose d'emploi maximale mentionnée sur l'étiquette. Si un autre produit nettoyant est utilisé, consulter l'étiquette du produit nettoyant pour connaître les instructions d'élimination du rinçat. Si aucune instruction n'est donnée, éliminer le rinçat sur place ou à une installation d'élimination des déchets approuvée.

#### MISE EN GARDE

NE PAS utiliser d'ammoniac avec un agent de blanchiment chloré. L'utilisation d'ammoniac avec un tel agent libère un gaz à odeur de chlore moisi susceptible d'irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. NE PAS nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.

#### INTERVALLES MINIMUMS POUR LA ROTATION DES CULTURES

Les options de rotation sont fonction du pH du sol, de la culture à semer et d'un intervalle minimum. L'intervalle minimum est la période qui s'écoule entre la dernière application **MPOWER PRO** et la date de plantation de la culture de rotation.

<b>SOLS NOIRS ET GRIS BOISÉS</b>									
<b>INTERVALLE AVANT LA PLANTATION (MOIS APRÈS L'APPLICATION)</b>									
<b>pH du sol</b>	<b>BP</b>	<b>BD</b>	<b>OR</b>	<b>AV</b>	<b>CA</b>	<b>LI</b>	<b>LN</b>	<b>GC</b>	<b>MJ</b>
<b>6,9 ou moins</b>	10	10	10	10	10	10	34	48	48
<b>7,0 à 7,9</b>	10	10	10	10	22	34	48	48	48

BP = blé de printemps; BD = blé dur; OR = orge; AV = avoine; CA = canola; LI = lin; LN = lentilles; GC = graines à canaris; MJ = moutarde jaune

Sur les sols noirs et gris boisés d'un pH de 7,5 ou moins, la FÉTUQUE peut être semée au bout de 10 mois; pour la LUZERNE, le TRÉFLE ROUGE, les POIS et le LIN, attendre 22 mois après une application **MPOWER PRO**.

Ne pas utiliser sur les sols d'un pH supérieur à 7,9.

Pour toutes les autres cultures, consulter la section TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE\*

<b>SOLS BRUNS ET BRUN FONCÉ</b>									
<b>INTERVALLE AVANT LA PLANTATION (MOIS APRÈS L'APPLICATION)</b>									
<b>pH du sol</b>	<b>BP</b>	<b>BD</b>	<b>OR</b>	<b>AV</b>	<b>CA</b>	<b>LI</b>	<b>LN</b>	<b>GC</b>	<b>MJ</b>
<b>6,9 ou moins</b>	10	10	10	10	22	22	34	48	48
<b>7,0 à 7,9</b>	10	10	10	22	34	34	48	48	48

BP = blé de printemps; BD = blé dur; OR = orge; AV = avoine; CA = canola; LI = lin; LN = lentilles; GC = graines à canaris; MJ = moutarde jaune

Ne pas utiliser sur les sols d'un pH supérieur à 7,9.

Pour toutes les autres cultures, consulter la section TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE\*

#### IMPORTANT:

Les terres précédemment traitées avec **MPOWER PRO** ne peuvent servir à des cultures de rotation autres que celles indiquées, à moins qu'un TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE ne confirme l'absence de résidus **MPOWER PRO**. Un TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE prévoit la préparation de bandes d'essai de la culture destinée à la production à grande échelle l'année suivante dans des champs précédemment traités avec **MPOWER PRO**. La réaction de la culture indiquera si l'on peut faire ou non la rotation à la culture utilisée dans les bandes d'essai. Consulter la section « Test d'activité biologique ». On devrait normalement réussir un test d'activité biologique au cours de la 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> saison après l'application (pH du sol de 7,0 à 7,9), selon

la culture de rotation choisie. À défaut de suivre ces directives, les cultures ultérieures risquent d'être endommagées.

**NOTE:**

Chaque fois que **MPOWER PRO** est utilisé sur des terres précédemment traitées avec l'Herbicide DuPont GLEAN<sup>MD</sup>, lire les directives sur les cultures de rotation des deux étiquettes et suivre celles qui prévoient l'intervalle le plus long pour votre situation précise.

**NOTE:**

Lorsqu'on envisage un intervalle avant de replanter des cultures à feuilles larges à la suite d'une application **MPOWER PRO**, prolonger l'intervalle de rotation d'un an s'il est tombé moins de 130 mm de pluie dans les zones à sols bruns et brun foncé et moins de 250 mm dans les zones à sols noirs et gris boisés au cours d'une année durant l'intervalle prescrit avant la plantation.

**TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE**

Choisir une ou plusieurs zones représentatives du champ traité précédemment avec **MPOWER PRO** pour y planter la ou les cultures pour le test d'activité biologique. Dans le choix du site, tenir compte de facteurs tels que la taille du champ, la texture du sol, le drainage et les tournières, qui soient très représentatifs des conditions du sol dans le champ. Dans les grands champs, il peut falloir plus d'un site pour obtenir des résultats fiables.

Planter les bandes d'essai perpendiculairement au sens où le champ a été pulvérisé. Les bandes doivent être suffisamment longues pour croiser plusieurs largeurs de pulvérisation. Les grandes zones d'essai sont plus fiables que les petites.

Utiliser du matériel standard de travail du sol et de semis pour préparer le test d'activité biologique.

Préparer un lit de semences et semer les cultures et les variétés que vous souhaitez produire l'année suivante. Il est important d'utiliser pour le test d'activité biologique les mêmes temps de plantation, conditions, techniques et pratiques culturales que ceux normalement utilisés. Il faut également semer dans une zone adjacente non traitée avec **MPOWER PRO** afin qu'elle serve de bande témoin.

À mesure que la culture lève et pousse, examiner les points clés suivants dans les zones traitées ou non traitées avec **MPOWER PRO**:

- tenue de la culture
- développement des racines
- taux de croissance
- couleur et vigueur des plants rendement

Laisser pousser les cultures d'essai jusqu'à maturité tout en notant vos observations.

Ne pas faire de pulvérisation hors cible sur les bandes d'essai avec des herbicides qui risquent d'endommager les cultures d'essai.

Si le test d'activité biologique indique la présence de résidus **MPOWER PRO**, ne continuer à planter que les cultures mentionnées sur l'étiquette et ne pas faire la rotation à d'autres cultures avant que les résultats du test n'indiquent que les cultures sensibles poussent normalement.

## RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, **MPOWER PRO** fait partie du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **MPOWER PRO** et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner **MPOWER PRO** ou d'autres herbicides du groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AgraCity Crop & Nutrition Ltd. Au 1-844-269-3276 for further information.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs détenteurs respectifs.